



18^{ÈME} REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU S.A.G.E. DE L'ARMANÇON

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2012

Procédure administrative

3. Point sur l'obtention de l'arrêté inter-préfectoral
4. Approbation du rapport d'activité 2012

Préparation de la mise en œuvre du S.A.G.E.

5. Recueil des réponses aux avis de la consultation
6. Création des groupes de travail thématiques
7. Communication à venir sur le S.A.G.E. approuvé
8. Information sur le renouvellement de la C.L.E. en fin d'année 2013

Projets soumis à avis de la C.L.E.

9. Projet de S.A.G.E. de l'Ouche
10. Grandes questions du futur SDAGE Seine Normandie
11. Questions diverses

DATE ET LIEU : LE JEUDI 28 MARS 2013 – SALLE POLYVALENTE – ANCY-LE-FRANC

L'invitation à cette réunion a été adressée à tous les membres de la Commission Locale de l'Eau de l'Armançon ainsi qu'aux personnes invitées en qualité d'observateurs par courrier du 6 mars 2013.

Préambule

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) ouvre la séance à 10h05. Il rappelle que lors de la réunion du 30 novembre 2012, il avait proposé à M. le Préfet de l'Yonne de délocaliser les réunions de C.L.E. sur le bassin versant. Ce dernier avait donné son accord. Il remarque toutefois qu'il s'agit de la première séance connaissant une si faible fréquentation.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) remercie les participants de leur présence.

Les points inscrits à l'ordre du jour ne nécessitent pas l'obtention du quorum. La C.L.E. peut donc valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour quel que soit le nombre de membres présents et représentés.

I. Désignation du secrétaire de séance

M. GAILLOT (*maire de Jaulges, Yonne*) est invité à assurer la fonction de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

 **M. GAILLOT est désigné secrétaire de séance.**

II. Approbation du compte-rendu de la réunion de la Commission du 30 novembre 2012

Le compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2012 a été transmis par courrier le 8 janvier 2013. Il est disponible au téléchargement sur le site internet du bassin versant (www.bassin-armancon.fr).

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) invite les membres de la C.L.E. à exprimer leurs avis et suggestions. En l'absence de remarques, il propose à la C.L.E. de valider le compte-rendu.

 **La Commission Locale de l'Eau adopte le compte-rendu à l'unanimité.**

III. Point sur l'obtention de l'arrêté inter-préfectoral

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) indique aux membres de la C.L.E. que le dossier a été transmis en préfecture au début du mois de janvier et que l'arrêté serait en préfecture de l'Aube.

M. AUGÉ (*Direction Départementale des Territoires de l'Yonne*) précise que le projet d'arrêté inter-préfectoral a été transmis à la préfecture de l'Aube en fin de semaine dernière. Il devra ensuite être visé par M. le Préfet de Côte-d'Or et sera signé en dernier lieu par M. le Préfet de l'Yonne. Il rappelle que si le S.A.G.E. est approuvé par la C.L.E., il n'est pas opposable aux tiers pour l'heure.

M. de MONTALEMBERT (*Président du SIAEPA de Semur-en-Auxois*) demande s'il existe un délai pour la signature.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) indique qu'aucun délai ne s'impose à Messieurs les Préfets.

M. de MONTALEMBERT (*Président du SIAEPA de Semur-en-Auxois*) suggère qu'un courrier leur soit adressé pour réitérer la volonté de la C.L.E. et ainsi accélérer les délais.

IV. Approbation du rapport d'activité 2012

Le projet de rapport d'activité était disponible au téléchargement sur le site internet du bassin versant.

Conformément à l'article R.212-34 du code de l'environnement, la C.L.E. doit établir un « rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion de l'eau » dans son périmètre.

N.B. : Une fois adoptés, les rapports d'activité sont transmis à Messieurs les Préfets des 3 départements, à M. le Préfet d'Ile-de-France (coordonnateur de bassin), ainsi qu'au président du comité de bassin Seine-Normandie.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) propose à la C.L.E. d'approuver le rapport d'activité.

La Commission Locale de l'Eau adopte le rapport d'activité de l'année 2012 à l'unanimité.

V. Recueil des réponses aux questions de la consultation

La Commission Locale de l'Eau a choisi de produire un recueil de réponses aux questions et remarques émises au cours de la consultation administrative et de l'enquête publique lors de sa réunion du 30 novembre 2012 (cf. compte-rendu précédent).

Les différentes remarques ont été listées individuellement et une réponse a été apportée à chacune d'entre elles. Ces réponses sont issues des débats ayant eu lieu dans le courant de l'année 2012 au sein de la plénière, du bureau ou encore des groupes thématiques.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) propose à la C.L.E. d'approuver le recueil de réponses.

La Commission Locale de l'Eau adopte le recueil à l'unanimité.

VI. Création de groupes de travail thématiques

Lors de la session plénière du 30 novembre 2012, la C.L.E. a décidé de créer quatre groupes thématiques pour accompagner la mise en œuvre du S.A.G.E..

Avertissement : des inscriptions ont eu lieu après l'édition des documents de séance. Aussi le tableau suivant est différent de celui présenté en session plénière et synthétise les informations relatives à ces groupes de travail :

Groupe thématique	Exemple de sujets pouvant être traités en 2013	Proposition date prochaine réunion	Composition actuelle
Inondations	Accompagnement de la candidature à l'appel à projets PAPI Armançon : compatibilité du projet avec les préconisations du S.A.G.E.	avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> - M. Serge GAILLOT – maire de Jaulges - M. Matthieu CAILLEAU – Lyonnaise des Eaux - M. Alain LAPORTE – UFC Que Choisir - Chambre d'agriculture de Côte-d'Or - DDTs - EPTB Seine-Grands Lacs - P.A.P.I. - Contrats globaux
Milieux aquatiques et humides	Définition d'une stratégie d'identification des zones humides prioritaires Mise en place d'une stratégie de communication	mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Pierre CHANTEPIE – Président du SIAVA - M. François GENREAU – Président du SIVU du Créanton - M. Jean Michel GARRAUT – Représentant du SIRTAVA - M. Michel ANDRIOT – maire de Hauteroche - M. Matthieu CAILLEAU – Lyonnaise des Eaux - M. Alain LAPORTE – UFC Que Choisir - M. Pierre BAUD – Electricité Autonome de France - M. Guy HERVE - LPO - Chambre d'agriculture de Côte-d'Or - DDTs - ONEMA - AESN - EPTB Seine-Grands Lacs - Contrats globaux
Agriculture	Communication et pédagogie à mener sur la thématique du drainage Accompagnement des agriculteurs sur la thématique eau	avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> - M. Claude DEPUYDT – président de la C.L.E. - M. Michel ANDRIOT – maire de Hauteroche - Chambre d'agriculture de Côte-d'Or - DDTs - AESN - Contrats globaux
Urbanisme	Accompagnement des élus pour l'intégration des enjeux de l'eau : quels sujets et quels outils ?	juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> - M. Eric COQUILLE – maire de Perrigny-sur-Armançon - M. Jean-Michel GARRAUT – Représentant du SIRTAVA - M. Matthieu CAILLEAU – Lyonnaise des Eaux - Chambre d'agriculture de Côte-d'Or - DDTs - AESN - EPTB Seine-Grands Lacs - Contrats globaux

La première réunion de chacun des groupes aura pour objectif de faire l'inventaire des questions et besoins pour définir la stratégie de travail. Elle sera donc a priori fermée aux membres de la C.L.E. et personnes associées. Les travaux menés amèneront certainement l'association d'experts extérieurs permettant de faire avancer la réflexion pour les rencontres suivantes.

Mme FOUCHER (*Chambre d'agriculture de l'Yonne*) précise que les chambres d'agriculture ont connu des élections en début d'année. Les chambres feront donc parvenir la désignation de leurs membres pour la C.L.E. et les groupes thématiques. Elle souligne que le représentant de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or représente également celle de l'Yonne.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) précise que le groupe « Agriculture » aura pour sujet prioritaire la thématique du drainage agricole, il souligne en particulier les débats sur la distinction entre cours d'eau et fossés.

M. GENREAU (*Président du SIVU Brumance-Créanton*) souligne qu'à l'heure actuelle son syndicat est confronté à la question des curages de ruisseaux qui ont été opérés depuis le XIX^{ème} siècle, bien avant les remembrements. Il regrette également que sur le bassin de son syndicat les bandes enherbées ne soient pas toujours respectées tout en s'étonnant que certaines soient retournées. Il cite également des enlèvements de plantations qui avaient été installées par le syndicat en bordure de cours d'eau.

M. LAPORTE (*UFC Que Choisir*) indique que les règles de respect des bandes enherbées sont très précises et ne posent pas de problème d'application.

M. GUENOT (*Conservatoire Départemental de la Nature Paul Bert*) intervient en précisant qu'il est important de procéder à un entretien régulier des réseaux de drainage en particulier parce que le surcreusement entraîne des effondrements de berges.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) rebondit sur ces questions en soulignant l'intérêt des documents d'urbanisme pour la préservation des cours d'eau et fossés, citant l'exemple du document d'urbanisme de sa commune.

M. GENREAU (*Président du SIVU Brumance-Créanton*) informe les membres de la C.L.E. qu'il a soumis une requête à la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne pour trouver un classement qui permettrait de protéger suffisamment les ripisylves sans pour autant les sanctuariser. Il cite également le cas des zones humides pour lesquelles il n'existe pas de zonage forcément pertinent.

M. CREUZOT (*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne*) revient sur le débat initial relatif à la distinction entre fossés et cours d'eau en mentionnant l'existence d'un arrêté du conseil d'Etat daté du 21 octobre 2011 stipulant que « **constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année** ». Il précise que des interprétations sont possibles sur le terme « suffisant » et mentionne les cas particuliers des ruisseaux méditerranéens aux régimes très marqués.

Mme FOUCHER (*Chambre d'Agriculture de l'Yonne*) explique que l'idée de ramener le débat au niveau local sera la meilleure manière d'obtenir des accords concertés, tel que cela a été fait dans l'Yonne sur la question des bandes enherbées.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) remarque qu'au regard des débats déjà initiés, les groupes thématiques ont toute leur place.

Mme BILLARD (*Agence de l'Eau Seine Normandie*) demande si le groupe « Urbanisme » conduira à la production d'un document spécifique. Elle explique que l'Agence de l'Eau Seine Normandie souhaite impliquer plus fortement les animateurs sur cette thématique, dans le cadre des renouvellements des contrats d'animation. Ainsi les animateurs participeront à l'élaboration des PLU.

M. AUGÉ (*Direction Départementale des Territoires de l'Yonne*) encourage à la mise en œuvre de ce groupe et indique que les services de l'Etat sont dans l'attente de tels travaux. Les enjeux de l'environnement sont souvent mal pris en compte et il souligne qu'un des axes de travail serait de proposer des outils pour la réalisation de meilleurs diagnostics environnementaux préalables.

M. CREUZOT (*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne*) informe les membres de la C.L.E. que la DREAL conduit à l'heure actuelle une étude sur

l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme sur le territoire du S.A.G.E. de la Vouge, seul S.A.G.E. mis en œuvre en région à l'heure actuelle dans la région Bourgogne.

Mme BILLARD (*Agence de l'Eau Seine Normandie*) insiste sur le fait que ce travail doit permettre d'anticiper sur les actions à venir afin de créer un cadre favorable à leur réalisation. Elle cite notamment les opérations de reméandrage.

M. CREUZOT (*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne*) précise que la DREAL Bourgogne n'est pas officiellement inscrite dans les groupes thématiques mais qu'elle soutiendra tout de même les travaux de la Commission en particulier en appuyant des services des DDT sur des aspects techniques.

M. GARRAUT (*Représentant du SIRTAVA, vice-président de la C.L.E.*) demande à ce que l'ONEMA soit associé aux travaux des groupes tout en citant l'exemple d'un projet sur la commune de Genay qui fait l'objet d'une mésentente avec les services de la police de l'eau. [N.B. : dans l'intervalle de rédaction du compte-rendu, l'ONEMA s'est inscrit au groupe thématique « Milieux aquatiques et humides »].

VII. Communication à venir sur le S.A.G.E. approuvé

Les modalités de transmission du projet complet de S.A.G.E. seront précisées dans l'arrêté d'approbation.

Pour compléter cette diffusion, le bureau propose :

- Une lettre d'information sur la mise en œuvre du S.A.G.E.
- Un guide pédagogique.
- Une base de données dynamique liée à un SIG dont la possibilité de mise en œuvre technique et financière est à discuter avec les spécialistes des DDT et de l'AESN ainsi que le SIRTAVA.

Le bureau préconise également d'organiser une demi-journée ou une journée d'information sur le S.A.G.E. à destination des services instructeurs des trois départements.

Enfin il convient de spécifier que tout porteur de projet peut s'adresser à l'animatrice du S.A.G.E pour être accompagné dans l'appropriation des préconisations et règles. Il est également possible de solliciter une réunion de présentation.

Il est précisé qu'il est possible de présenter le projet de S.A.G.E. auprès des conseils communautaires.

Mme BILLARD (*Agence de l'Eau Seine Normandie*) précise que les bases de données sur l'état des lieux sont existantes et que le travail consiste à les rassembler en une base commune. Les informations relatives à l'état des lieux et aux préconisations du S.A.G.E. pourront être transmises aux communes.

Mme GAILLARD (*animatrice pour la C.L.E.*) explique que les premiers échanges avec des spécialistes ont permis de mesurer la complexité de l'exercice. Il convient notamment de s'assurer que ce type d'outil reste dynamique pour être toujours à jour.

M. AUGÉ (*Direction Départementale des Territoires de l'Yonne*) indique qu'il était prévu que des échanges aient lieu avec les géomaticiens des différents partenaires.

M. de MONTALEMBERT (*Président du SIAEPA de Semur-en-Auxois*) signale qu'il s'agit d'un travail très fastidieux, ce qui l'amène à poser une question plus générale. Il demande de quels moyens disposera

la C.L.E. pour mettre en œuvre le S.A.G.E.. Il craint que l'existence de la C.L.E. ne soit qu'une « bonne conscience » et souhaiterait que soit clarifié son rôle. Il explique que pour arriver aux objectifs, il conviendra que les membres parlent d'une seule voix et n'envisagent plus seulement la question de manière individuelle. M. de MONTALEMBERT dit qu'il conviendra de décider des objectifs et ensuite d'agir. Il souligne que cela soulève la question des moyens financiers puisqu'au regard des besoins actuels, il ne sera certainement pas possible de tout suivre.

Mme GAILLARD (*animatrice pour la C.L.E.*) rappelle que pour pallier cette montée en puissance des travaux de la C.L.E., a été votée une organisation pour rendre des avis lors des consultations de la C.L.E..

M. de MONTALEMBERT (*Président du SIAEPA de Semur-en-Auxois*) demande qui va payer pour ces actions.

Mme BILLARD (*Agence de l'Eau Seine Normandie*) indique que l'Agence de l'Eau continuera à supporter l'animation du S.A.G.E. d'autant plus qu'il est en passe d'être approuvé. S'il s'avère que les moyens d'animation sont la variable limitante pour la bonne avancée de la démarche, il pourra être alors envisagé de discuter d'un renforcement de temps d'animation avec une éventuelle création de poste, sous réserve d'une argumentation suffisante.

M. de MONTALEMBERT (*Président du SIAEPA de Semur-en-Auxois*) répond avoir déjà des difficultés à maintenir des postes.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) complète en précisant qu'il a été effectivement dit qu'un mi-temps sur le S.A.G.E. était suffisant.

Concernant la réunion avec les services instructeurs, M. AUGÉ (*Direction Départementale des Territoires de l'Yonne*) indique qu'effectivement un travail d'harmonisation entre les trois départements sera nécessaire.

VIII. Information sur le renouvellement de la C.L.E.

Selon l'article R 212-31 du Code de l'Environnement, les mandats des membres de la Commission Locale de l'Eau durent 6 ans. Lors de la précédente réunion de la C.L.E., M. le Préfet de l'Yonne avait été interrogé sur la possibilité de déroger à cet article afin que la C.L.E. soit renouvelée à l'issue des prochaines élections municipales pouvant potentiellement remettre en question la composition du premier collège, représentant plus de la moitié des membres. M. le Préfet avait répondu que le Code de l'Environnement stipulant une durée de 6 années, il sera procédé au renouvellement à la fin de l'année (novembre 2013).

Le bureau de la C.L.E. propose que les futurs membres de la C.L.E. bénéficient d'une formation sur le contenu du S.A.G.E., le rôle de la C.L.E. ainsi que sur le bassin versant. Il propose que soit envisagée une visite de terrain.

M. de MONTALEMBERT (*Président du SIAEPA de Semur-en-Auxois*) souligne que les élus présents à la session plénière seront très certainement intéressés par la poursuite de leur participation.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) conclut qu'effectivement il pourrait être proposé de renouveler la C.L.E. en l'état afin de se conformer au code de l'Environnement et d'aller jusqu'aux prochaines échéances électorales.

M. FONTAINE (*FDPPMA de l'Yonne*) explique que si le travail réalisé en réunion est important pour la poursuite de la démarche, il est néanmoins essentiel que des visites de terrain soient organisées.

M. GAILLOT (*maire de Jaulges*) répond que les membres de la C.L.E. sont déjà régulièrement sur le terrain.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) complète en informant que le SIRTAVA, structure porteuse du S.A.G.E., organise chaque année une sortie sur le terrain à l'occasion d'un comité syndical.

IX. Projet de S.A.G.E. de l'Ouche

Par courrier du 3 décembre 2012, la présidente de la C.L.E. de l'Ouche, Mme Christine DURNERIN sollicite l'avis de la C.L.E. sur le projet de S.A.G.E. de l'Ouche sous un délai de 4 mois. A noter que le bassin versant de l'Ouche est mitoyen du bassin versant de l'Armançon dans la partie la plus amont.

M. Pascal VIARD, animateur de la C.L.E., présente le projet de S.A.G.E. de l'Ouche. Le support de présentation est fourni dans les documents de séance.

M. de MONTALEMBERT (*Président du SIAEPA de Semur-en-Auxois*) souligne la complexité pour les communes frontalières d'avoir à appliquer 2 S.A.G.E.. Il demande si ces communes pourraient être réparties entre les deux projets.

Melle GAILLARD (*animatrice pour la C.L.E.*) explique qu'il semble difficile de revenir sur la délimitation des bassins versants mais qu'en revanche il doit être envisagé une concertation entre les techniciens.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) propose que la question des communes frontalières soit abordée dans l'avis donné par la C.L.E. de l'Armançon. Il propose à la C.L.E. de donner un avis sur le projet de S.A.G.E. de l'Ouche.

🗳️ La Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de S.A.G.E. de l'Ouche et demande à ce que soit pris en considération le cas particulier des communes frontalières.

M. FONTAINE (*FDPPMA de l'Yonne*) souhaite faire part de son sentiment vis-à-vis de ces démarches qui ne donnent pas selon lui suffisamment de résultats. Il explique être investi depuis longtemps sur ces thématiques et s'inquiète que la relève ne soit pas prise.

X. Questions importantes du SDAGE Seine-Normandie

Par courrier du 21 décembre 2012, le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie a sollicité l'avis de la C.L.E. dans le cadre de la consultation des assemblées sur les questions importantes pour le grand bassin hydrographique. L'avis doit être rendu avant le 30 avril.

Florence BILLARD, de la délégation Seine-Amont, présente l'élaboration du futur SDAGE. La présentation est fournie avec les documents de séance.

Mme BILLARD (*Agence de l'eau Seine Normandie*) précise que le S.A.G.E. aura trois ans pour être rendu compatible avec le futur SDAGE.

M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle, Président de la Commission Locale de l'Eau*) propose à la C.L.E. de se prononcer sur les grandes questions du futur SDAGE.

🗳️ **La Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à l'unanimité sur les grandes questions du futur SDAGE.**

XI. Questions diverses

A propos du projet d'extension du centre d'enfouissement technique de Duchy sur la commune de Saint-Florentin, la préfecture de l'Yonne a sollicité un avis de la C.L.E. sous un délai de 30 jours par courrier du 21 décembre 2012. Le délai imparti étant trop court pour réunir la plénière ou le bureau, un courrier a été adressé le 10 janvier pour signifier qu'aucun avis ne pouvait être rendu.

En l'absence de question supplémentaire, M. DEPUYDT (*maire de Flogny-la-Chapelle et Président de la C.L.E.*) lève la séance à 12h20 et invite les participants à se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

Le Président,
Claude DEPUYDT



Le Secrétaire de séance,
Serge GAILLOT



Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et structure porteuse



S.I.R.T.A.V.A

11-13, rue Rougemont
89 700 TONNERRE
☎ : 06.42.39.76.82
📠 : 03.86.55.11.38

✉ : sage@bassin-armancon.fr

ANNEXE 1 :

**LISTE DES PERSONNES PRESENTES, EXCUSEES ET
REPRESENTEES**

❖ Etaient présents :

1er collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Taux de présence : 7/26 soit 27 %	
Claude DEPUYDT	Président de la C.L.E. et maire de Flogny-la Chapelle (89)
Serge GAILLOT	Maire de Jaulges (89)
Michel ANDRIOT	Maire de Hauteroche (21)
Jean Michel GARRAUT	Représentant du S.I.R.T.A.V.A., vice président de la C.L.E.
Jean-Pierre CHANTEPIE	Président du syndicat de l'Armanche (S.I.A.V.A.), vice président de la C.L.E.
François GENREAU	Président du SIVU Brumance Créanton
Gilles de MONTALEMBERT	Président du SIAEPA de Semur-en-Auxois

2ème collège : Usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles, associations de protection de l'environnement	
Taux de présence : 7/13 soit 54 %	
Jacques FONTAINE	Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 89
Dominique GUYON	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
Alain LAPORTE	UFC Que Choisir 89
Luc GUENOT	Conservatoire de la Nature Paul Bert
Pierre BAUD	Fédération Electricité Autonome de France
Guy HERVE	Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Yonne
Laurent RICHOUX	Association « Autour du canal de Bourgogne »

3ème collège : Etat et ses établissements publics	
Taux de présence : 3/11 soit 27 %	
Gilles CREUZOT	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Bertrand AUGE	Direction Départementale des Territoires 89
Florence BILLARD	Agence de l'eau Seine-Normandie

Services des organismes représentés à la C.L.E.	
Lauriane BUCHAILLOT	S.I.R.T.A.V.A. – directrice
Jennifer MIGNON	Conseil Régional de Bourgogne
Pascal GOUJARD	EPTB Seine Grands Lacs

Sara FREY	SIAEPA Semur-en-Auxois – Contrat Global Auxois Morvan
-----------	---

Services des organismes non représentés à la C.L.E.
--

Edith FOUCHER	Chambre d'agriculture de l'Yonne
---------------	----------------------------------

❖ Etaient excusés :

1er collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux

Jean-Pierre BOUILHAC	Conseil général de l'Yonne – canton de Cruzy-le-Châtel
----------------------	--

Eric COQUILLE	Maire de Perrigny-sur-Armançon
---------------	--------------------------------

Thérèse FLACELIERE	Maire de Sainte Colombe en Auxois
--------------------	-----------------------------------

2ème collège : Usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles, associations de protection de l'environnement

Matthieu CAILLEAU	Lyonnaise des Eaux
-------------------	--------------------

Daniel PARIGOT	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
----------------	---

Annie COMMEAU	CRPF Bourgogne
---------------	----------------

3ème collège : Etat et ses établissements publics
--

M. le Préfet de l'Yonne

M. le chef de la MISEN de l'Aube

M. le chef de la MISEN de Côte-d'Or

ONEMA

Voies Navigables de France
